COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération 11 – CM d 3

Envoyé en préfecture le 27/03/2024 Reçu en préfecture le 27/03/2024 Publié le 27/03/2024

ID: 040-214002966-20240325-DEL11_240325-DE

SEANCE DU 25 MARS 2024

DEPARTEMENT

Des Landes L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 du mois de mars, à 19 heures, le

conseil municipal, dûment convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est Commune réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe,

De SEIGNOSSE sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, En exercice: 27 Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDELBERT, Léa HERR,

Présents : 25 Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Absents : 2 Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Procurations : 1 Frédéric DARRATS, André de POUMAYRAC de MASREDON, Alexandre Votants : 26 D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN

BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :

19 mars 2024 Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent

délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code

général des collectivités territoriales.

Absents: Madame Carine QUINOT

Pouvoirs:

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie

CAILLAUX

Secrétaire de séance : Thomas CHARDIN

Objet: Approbation du budget primitif 2024 du budget principal

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal;

Vu l'approbation du compte administratif 2023 et l'affectation des résultats de fonctionnement 2023, lors de cette même séance du Conseil municipal ;

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du conseil municipal en date du 12 février 2024 ;

Vu la présentation des nouvelles propositions pour le budget 2024 à la commission des finances en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDERANT la présentation du projet de budget primitif 2024 du budget principal au conseil municipal par section et par chapitre ;

CONSIDERANT la proposition de voter le budget primitif 2024 du budget principal par chapitre ;

CONSIDERANT qu'avec l'instruction M57, l'exécutif a désormais la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le plafond limitatif des virements de crédits possible entre chapitres est décidé, si l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à réaliser de tels virements, lors du vote du budget. La maquette du BP M57 prévoit d'ailleurs que ce plafond soit expressément précisé dans le document budgétaire : cette mention permet de formaliser la décision dans le cadre de l'adoption du BP.

COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération 11 – CM (3

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 040-214002966-20240325-DEL11_240325-DE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire sur la présentation du budget primitif 2024 du budget principal équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- **11 704 200 €** en section de fonctionnement
- **20 810 700 €** en section d'investissement
- Propose de fixer le plafond limitatif des virements de **crédits entre chapitres à 5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour et 5 contre (MM. Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER et Mmes Sylvie CAILLAUX, Marie-Astrid ALLAIRE).

DECIDE:

<u>Article 1</u>: d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal selon les montants indiqués ci-dessous en dépenses et recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section	Sens	Chapitre	RAR 2023		BP 2024 - Nouvelies propositions	TOTAL BP 2024
F	D		•	€	12 402 403,00 €	12 402 403,00 €
F	D	011- Charges générales	*	€	2 137 755,00€	2 137 755,00 €
F	D	012 - Charges de personnel	š	€	4 600 000,00€	4 600 000,00 €
F	D	014- Atténuation de produits	£	€	335 000,00€	335 000,00 €
F	D	023 - Virement section investissement	•	€	2 979 498,00 €	2 979 498,00 €
F	D	042 - Opérations d'ordre dde transfert entre sections		€	1 180 000,00 €	1 180 000,00 €
F	D	65 - Autres charges de gestion courante	*	€	1 090 580,00 €	1 090 580,00 €
F	D	66 - Charges financières		€	70 070,00 €	70 070,00 €
F	D	67 - Charges spécifiques	-	€	8 000,00 €	8 000,00 €
F	D	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	Þ	€	1 500,00€	1 500,00 €
F	R		*	€	12 402 403,00 €	12 402 403,00 €
F	R	002 - Résultat fonctionnement reporté	(8)	€	1 335 074,34€	1 335 074,34 €
F	R	013 - Atténuation de charges	12	€	- €	- €
F	R	042 - Opérations d'ordre dde transfert entre sections	1925	€	90 000,00 €	90 000,00 €
F	R	70 - Produits de services et domaines	() <u>\$</u> (€	850 500,00 €	850 500,00 €
F	R	73 - Impôts et taxes	(4)	€	73 500,66 €	73 500,66 €
F	R	731 - Fiscalité locale	1	€	7 402 728,00 €	7 402 728,00 €
F	R	74 - Dotations et participations		€	1 364 600,00€	1 364 600,00 €
F	R	75 - Autres produits des gestion courante	(=)	€	1 286 000,00 €	1 286 000,00 €
F,	R	76 - Produits financiers	<u>ुद्ध</u> ाः	€	- €	- €
F	R	77 - Produits spécifiques		€	- €	- €

Envoyé en préfecture le 27/03/2024 Reçu en préfecture le 27/03/2024 Publié le 27/03/2024

ID: 040-214002966-20240325-DEL11_240325-DE

Section	Sens	Chapitre	RAR 2023	BP 2024 - Nouvelles propositions	TOTAL BP 2024
ı	D		2 628 159 €	16 329 266,00€	18 957 425,00 €
ı	D	040 - Opérations d'ordre dde transfert entre sections	- €	90 000,00 €	90 000,00 €
ı	D	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
ı	D	16 - Emprunts et dettes assimilés	- €	479 898,00 €	479 898,00 €
ı	D	20 - Immobilisations incorporelles	17 192 €	94 000,00 €	111 192,00€
ı	D	204 - Subventions équipements versées	731 943 €	430 000,00 €	1 161 943,00 €
1	D	21 - Immobilisations corporelles	81 055 €	984 667,00€	1 065 722,00 €
l.	D	23 - Immobilisations en cours	1 797 969 €	12 245 701,00€	14 043 670,00 €
1	D	26- Autres immobilisations financières	- €	5 000,00€	5 000,00 €
t .	D	27 - Participations et créances rattachées à des participations	- €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
1	R		1 585 347 €	17 372 078,00€	18 957 425,00 €
t.	R	001 - Solde exécution section investissement	- €	275 975,45 €	275 975,45 €
E.	R	021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	2 979 498,00 €	2 979 498,00 €
E	R	024 - Produits de cessions d'immobilisations	- €	6 679 500,00€	6 679 500,00 €
1	R	040 - Opérations d'ordre dde transfert entre sections	- €	1 180 000,00€	1 180 000,00 €
É	R	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
ī.	R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	4 041 999,55 €	4 041 999,55 €
Ē	R	13 - Subventions d'investissement	1 585 347 €	2 215 105,00€	3 800 452,00 €

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint Vincent de Tyrosse et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire:

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance,

Transmise au contrôle de légalité le : 27/03/2024

Publiée le : 28/03/2024

Pour extrait conforme, Le Maire, Pierre PECASTAINGS

Envoyé en préfecture le 27/03/2024 Reçu en préfecture le 27/03/2024 Publié le 27/03/2024 LANDES IN

ID: 040-214002966-20240325-DEL11_240325-DE